

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ANNONCE DE LA RESTRUCTURATION DU GROUPE CARREFOUR »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. PRÉVOT À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES MESURES QUE POURRAIT PRENDRE LA RÉGION WALLONNE POUR ACCOMPAGNER LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS SUITE À LA DÉCISION DE CARREFOUR »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA FERMETURE DE PLUSIEURS MAGASINS CARREFOUR »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES SUITES DE LA RENCONTRE DU MINISTRE DE L'EMPLOI AVEC CARREFOUR »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISABATO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE PLAN DE RESTRUCTURATION CHEZ CARREFOUR »

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Nous connaissons une actualité dramatique et brûlante avec le licenciement, par le Groupe Carrefour, de plus de 1.600 personnes, 120 uniquement dans ma région. A ces chiffres doivent encore s'ajouter les dégâts collatéraux qui ne manqueront pas d'alourdir le bilan.

La décision du Groupe Carrefour nous laisse stupéfaits et en colère. En effet, les licenciements ont été décidés sans communication préalable et sans que jamais ne soient mentionnés, auparavant, les problèmes ayant conduit à cet état de fait. Nous avons, par ailleurs, appris que des installations similaires à celles supprimées en Belgique sont d'ores et déjà prêtes dans les Balkans. L'absence de communication et d'information est une rupture manifeste des règles élémentaires de concertation sociale. Le seul moyen pour les travailleurs de faire entendre leur voix est donc d'entamer des mouvements de grève.

Pouvez-vous nous dire, Messieurs les Ministres, si, lors de l'installation de cette firme, des aides ont été octroyées par les pouvoirs publics ?

Aujourd'hui, plusieurs possibilités paraissent possibles, tout d'abord, des licenciements secs avec, par voie de conséquence, l'enclenchement de la procédure « Renault » ou une reprise des installations par d'autres firmes.

Il apparaît également que la pression exercée sur Carrefour en terme de productivité soit exercée par les actionnaires du Conseil d'administration en raison d'un *return* insuffisant. Confirmez-vous ces éléments ?

**M. Maxime Prévot (cdH).** – Je ne reviendrai pas sur les éléments factuels, cela vient d'être fait. Le drame social est toutefois d'une ampleur sans précédent puisque, si l'on ajoute aux 1.670 licenciements les 3.000 pertes d'emploi potentielles, en cas de non reprise des activités par une autre firme, seul le drame de l'automobile, il y a quelques années, atteignait de tels chiffres.

Des initiatives conjointes ont-elles été décidées par le Fédéral ?

Il est important que toutes les autorités publiques se mobilisent. Il est aussi important que les entreprises prennent conscience de leur responsabilité morale à l'égard des travailleurs.

Je sais que vous avez rencontré, ce matin, des représentants de la direction de Carrefour. Qu'en est-il ressorti ?

**M. Jean-Claude Marcourt,** Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, ne doit-on pas répondre au fur et à mesure aux questions d'actualité ?

**Mme la Présidente.** – Nous avons décidé de grouper les cinq questions sur le sujet « Carrefour » et d'octroyer ensuite quinze minutes aux deux Ministres pour répondre.

**M. Jean-Claude Marcourt,** Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des

Technologies nouvelles. – En cinq ans et demi, c'est la première fois que nous procédons de la sorte.

**Mme la Présidente.** – Non, ce n'est pas la première fois, nous procédons toujours de la sorte. Il y a d'ailleurs eu ce matin un contact avec le secrétariat du Gouvernement pour rappeler cette procédure. L'incident est clos.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – La décision du Groupe Carrefour est dramatique et brutale. Toutefois, elle était dans l'air. Depuis dix ans, les pertes de marché en Belgique, mais aussi en Espagne, en Italie et en Russie étaient sous les yeux de tous. Certes, nous ne pouvions pas soupçonner l'ampleur du désastre.

Mais force est de constater que ce *management* à la « INBEV » est désastreux.

Que pouvez-vous nous dire, Messieurs les Ministres, de votre rencontre avec la direction du Groupe Carrefour ?

Il s'agit d'une province lourdement touchée, mais c'est peut-être aussi de cette province-là que viendra une solution globale, puisqu'on a cité tout à l'heure le nom d'un repreneur potentiel, M. Mestdagh.

Peut-on aujourd'hui nous donner un échéancier et des confirmations ? De quelle manière le Gouvernement va-t-il agir dans ce dossier ?

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – Je pense qu'il n'est pas de la responsabilité exclusive du Gouvernement d'intervenir dans cette crise. Les responsabilités incombent au Groupe Carrefour dont on ne peut que déplorer le mépris qu'il a eu à l'égard des travailleurs.

L'annonce qui a été faite est évidemment brutale. La question qui se pose est de savoir quelle sera l'ampleur des dégâts.

Monsieur Antoine, vous avez eu l'occasion de rencontrer, ce midi, les responsables de la société à propos de l'annonce qui a été faite. Avez-vous des choses plus précises à indiquer aux employeurs, aux syndicats et aux travailleurs, quant à l'ampleur du séisme qui va les toucher ? On annonce le licenciement sec de 1.700 personnes dès à présent. Si la reprise par le groupe Mestdagh ne se fait pas, c'est près d'un tiers du personnel travaillant qui sera touché par cette crise sans précédent. C'est dramatique !

Par ailleurs, cette reprise va aussi avoir des conséquences sur les travailleurs qui vont changer de Commission paritaire, puisqu'ils vont passer dans un système de franchisés. Il va aussi y avoir des conséquences pour les travailleurs qui vont rester dans l'entreprise. Quelle est votre appréciation du dossier ?

Quelles mesures vont être prises pour accompagner celles et ceux qui vont être licenciés ?

**M. Emmanuel Disabato (Ecolo).** – Je voudrais insister sur l'aspect « hécatombe sociale » qui a lieu aujourd'hui en Wallonie. Ce n'est pas la première fois que Carrefour restructure parce que, l'an dernier, 900 emplois sont passés à la trappe. Le Hainaut est particulièrement touché.

Carrefour est une entreprise qui fait encore du bénéfice : 66 millions d'euros en 2009. Se pose alors la question de l'ingénierie fiscale, puisqu'on a pu lire que, grâce à certains mécanismes, il ne payait que 33.000 euros d'impôts sur les bénéfices. On peut aussi s'interroger sur les aides publiques qui lui sont accordées, notamment pour le maintien du volume de l'emploi. Il semble que le Groupe ait aussi bénéficié du mécanisme notionnel, ce qui serait aussi inacceptable, si l'Etat finançait une restructuration.

Quel est le pouvoir réel dont dispose le politique dans cette situation ? Monsieur Antoine, quelles pistes de solution avez-vous pu dégager ? Il faut que nous accélérions le changement de modèle économique car celui-ci a atteint toutes ses limites.

**M. Jean-Claude Marcourt,** Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je suis marqué par ce drame qui touche énormément de familles. Nous avons un certain nombre d'incertitudes sur un certain nombre de magasins et, plus globalement, sur le modèle économique de Carrefour. Ce groupe a été racheté il y a une dizaine d'années et la logique industrielle qui a été poursuivie est une véritable erreur. C'est peut-être cette forme de concurrence effrénée qui est responsable d'une telle situation.

Ce dossier touche plus particulièrement des femmes qui constituent la majorité des personnes employées dans ces magasins.

Au niveau économique, des erreurs stratégiques ont conduit à cette situation. Pourtant, d'autres grands groupes gagnent des parts de marchés, avec des positionnements qui sont mieux reconnus comme ceux de Delhaize et de Colruyt. Pourquoi Carrefour, qui était la première chaîne de

distribution, est-elle passée aujourd'hui à la troisième position ? Cette erreur stratégique, ce sont les travailleurs qui vont la payer, et non les dirigeants qui sont partis ailleurs.

Les organisations syndicales sont là. J'ai eu des contacts téléphoniques avec elles depuis l'annonce. Nous allons examiner toutes les hypothèses.

Ce qui ne convient peut-être pas à nos amis hennuyers, c'est que le groupe Mesdagh est plus installé dans le Hainaut qu'ailleurs. Lorsqu'un entrepreneur wallon veut se développer, il le fait généralement là où il ne l'est pas encore. Il faut d'ailleurs mettre en évidence le fait que les entrepreneurs wallons peuvent faire leur métier, et de manière différente.

Je pense que le problème ne doit pas se limiter à la Région wallonne, mais doit être présenté au niveau fédéral, sur des niveaux de jeu équivalents. En tout cas, nous allons avoir des contacts et nous reviendrons sur la question. Il nous faut être le plus solidaire possible avec les travailleurs.

**M. André Antoine**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous avons tous été choqués par l'annonce et l'ampleur des licenciements. C'est un choc social pour l'ensemble de ce pays. Certes, il y a eu un certain nombre d'erreurs commises par le Groupe Carrefour. Rien qu'en dix ans, il y a eu quatre CIO dans notre pays. Il y a eu aussi une succession de stratégies commerciales qui fait que, s'ils avaient repris le groupe GIB pour un milliard, ils ont consenti 45.000 millions d'euros d'investissements, sans pour autant retrouver l'équilibre dans un certain nombre de magasins.

M. Crucke dit que nous aurions dû être au courant. Nous avons été à l'écoute d'un certain nombre de plans de redéploiement, d'investissements, de modernisation de l'offre commerciale qui, à l'écoute des responsables de Carrefour, devaient les amener sur un terrain de l'équilibre à plus ou moins court terme.

Nous ne pouvions en aucun cas anticiper ce drame social puisqu'au moment où je vous parle, le FOREM est en train d'analyser une demande de formation pour 1.800 personnes du Groupe Carrefour. Et parmi ces 1.800 personnes, un certain nombre est concerné par les licenciements. Comment aurions-nous alors pu être en alerte d'une difficulté de cette ampleur ?

Si nous voulons être sérieux, reconnaissons que nous ne pouvions pas pressentir le drame social que nous vivons.

Stratégiquement, un certain nombre de choix économiques sont à poser.

Tout d'abord, vingt-et-un magasins, à savoir quatorze hypermarchés et sept supermarchés, seront fermés. Cinq d'entre eux se situent en Région wallonne. La situation est à ce point préoccupante sur le plan financier qu'on ne peut sauver ces magasins. Mille six cent septante-deux personnes sont concernées, dont 515 pertes d'emploi en Wallonie. Il n'y a pas de frontière linguistique devant la crise, nous sommes tous confrontés aux drames sociaux. Outre la perte de ces 1672 emplois, nous devons hélas craindre des licenciements en amont et en aval. Je parle des centres de distribution directement affectés par la crise qui ébranle Carrefour. L'un des prestataires était déjà en grève ce matin.

Par ailleurs, un certain nombre de magasins — sept en Flandre et vingt en Wallonie — feront l'objet de potentielles transactions. Les magasins implantés en Flandre s'orientent vers une approche de franchise alors qu'en Wallonie, les magasins pourraient éventuellement être intégrés au groupe Mestdagh. J'insiste sur le fait qu'à ce stade, les négociations ne sont pas encore entreprises. Le Gouvernement wallon ne pourra évidemment pas s'immiscer dans ces négociations de type commercial. A l'issue des contacts préliminaires, il s'avère que le repreneur potentiel prendra en charge le personnel concerné. Les négociations revêtiront donc également un volet social. Faudra-t-il reprendre tout le personnel ou une partie du personnel, et à quel salaire ? Ces questions restent ouvertes. Il va sans dire que nous accompagnerons ces négociations sociales et que nous nous assurerons qu'elles soient menées dans les meilleurs délais.

En outre, le groupe Carrefour souhaite maintenir 59 magasins en activité. Des investissements complémentaires, chiffrés à 300 millions d'euros étalés sur les trois années à venir, seront toutefois nécessaires pour en assurer la rentabilité. Ces dispositions sont conditionnées à la réussite des négociations évoquées antérieurement.

Enfin, il y a une volonté de redéploiement du groupe Carrefour à travers des franchisés dans une centaine de magasins de proximité.

Voilà la stratégie actuelle. Je ne vous cache pas que des incertitudes existent à chaque étape de ce processus.

Certes, nous ne sommes pas dépourvus de dispositifs. Des mesures d'information et de concertation sont prévues. Dès lors que l'entreprise est présente dans l'ensemble des trois Régions et compte-tenu de l'ampleur du problème, une cellule de crise interrégionale sera mise sur pied. Il est indispensable que l'ensemble des pouvoirs publics du pays s'allient face à cette crise.

Il nous faudra négocier. Ces négociations concerneront tant la responsabilité même de l'entreprise que le transfert de savoir faire. Les conditions paritaires seront à redéfinir. Je rappelle que plus de 50 % du personnel a 45 ans ou plus.

**Mme la Présidente.** – Vu l'importance de la question, je vous laisse un peu de temps supplémentaire. Monsieur le Ministre, je vous invite toutefois à conclure.

**M. André Antoine,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous en remercie, Madame la Présidente.

Il nous appartiendra de négocier un certain nombre de prévisions. Nous veillerons également à mettre sur pied une formule de reconversion et nous associerons les autres partenaires de la distribution.

Je ne serai toutefois pas candide. Il est clair que les conditions salariales attendues, d'une part, proposées, d'autre part, seront au coeur du débat et conditionneront l'issue des négociations.

Nous nous attacherons tous, j'ose l'espérer, à trouver une solution acceptable sur le plan social, dans le respect de la dignité des travailleurs.

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Je remercie Messieurs les Ministres pour leurs réponses, qui ne peuvent que laisser chacun dans un état assez dépressif. A ce stade, les portes sont passablement fermées. Demain, au Fédéral, chacun s'appliquera activement à dégager des pistes dans ce dossier. J'ose espérer que des solutions vont être trouvées.

**M. Maxime Prévot (cdH).** – Les informations communiquées ne sont guère encourageantes. Près de 3000 familles attendent de savoir si un accord avec le groupe Mestdagh peut être trouvé. Il est crucial que ces familles soient fixées sur leur sort.

Des pertes salariales sont, par ailleurs, à prévoir. Il est clair que la vague de dégâts collatéraux est beaucoup plus large que ce qui a été annoncé.

Il est impératif qu'un débat avec la main tendue soit lancé afin que les négociations puissent aboutir et que la crise sociale soit aussi limitée que possible.

Les personnes concernées sont légitimement affolées. La situation est extrêmement interpellante et doit nécessiter la mobilisation de toutes les forces publiques, quelles qu'elles soient.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je remercie les Ministres pour leurs réponses. L'émotion de chacun des intervenants est palpable, mais cette émotion, bien compréhensible, ne doit pas rimer avec une certaine forme de résignation. Les objectifs du Gouvernement doivent être mis en oeuvre de façon déterminée.

Il convient de perdurer dans le travail entamé lorsque ce Gouvernement a été installé et que les grands patrons ont été réunis. Ce contact permanent avec les acteurs majeurs du monde économique est crucial afin de se préparer ensemble lorsqu'on pressent qu'une telle crise pourrait arriver.

Ne soyons pas frileux ! Il y a des leçons à tirer de la crise qui a frappé Inbev. La fermeté est payante. Dans le respect des travailleurs, j'invite le Gouvernement à prendre fermement ce dossier en main.

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – Les nouvelles données de ce dossier ne sont guère rassurantes, mais il ne faut pas être défaitiste, il faut garder espoir. Il faut réunir tous nos atouts pour faire pression sur le groupe. Les syndicats avaient mis la direction en garde, en lui disant qu'elle faisait fausse route en matière de politique commerciale. Elle doit maintenant assumer ses responsabilités. Tous les moyens, au Fédéral et au niveau régional, doivent être mis en oeuvre pour qu'elle le fasse.

Les travailleurs ont payé un lourd tribut, ils ont donné beaucoup pour le développement de cette société.

Carrefour doit maintenant assumer. Au total, il y a 15.000 travailleurs et dont 30 % seraient menacés. Nous avons le devoir d'assurer le maintien du plus grand nombre possible d'emplois. Le Gouvernement a pris immédiatement ses dispositions et je lui fais totalement confiance.

**M. Emmanuel Disabato (Ecolo).** – Par ses réponses, on constate que le Gouvernement a bien compris l'enjeu. Je veux tordre le cou à une idée répandue dans les médias selon laquelle le coût de

la main-d'œuvre serait principalement responsable de cette situation. En quelques années, il y a eu une réduction importante de celle-ci. Il n'est donc pas correct de dire cela.

Je constate par ailleurs que les personnes touchées constituent un public fragilisé, à savoir des femmes peu qualifiées. J'estime qu'il y a un changement économique à opérer. On nous dit qu'il y a eu une erreur de vision stratégique chez Carrefour, mais si celle-ci avait été bonne, cela aurait pénalisé d'autres magasins. Les uns et les autres se « mangent entre eux ». Il faut accélérer la transition économique et appliquer le plan Marshall 2.Vert qui est un plan très ambitieux. Il importe que les travailleurs touchés retrouvent de suite un autre travail. Il y a de nombreuses choses à faire en la matière et le Gouvernement l'a bien compris. Je le soutiens.